



#### **CONTACTS**

Organisation mondiale de la Santé
Bureau Régional de l' Afrique
Cité du Djoué, P.O.Box 06,
Brazzaville, Republic of Congo
Telephone: + (47 241) 39100 / + (242) 770 02 02
Fax: + (47 241) 39503
E-mail: regafro@afro.who.int
Website: http://www.afro.who.int/

# LES CENTRES D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE SAUVENT DES VIES





PUBLIQUE DANS LA REGION AFRICAINE DE L'OMS (AFR-EOCNET)

### QU'EST-CE QU'UN CENTRE D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE ?

Un centre d'opérations d'urgence en santé publique (PHEOC) est une plateforme de coordination de la préparation et de la lutte contre les événements de santé publique. Le centre d'opérations d'urgence en santé publique réunit des experts de diverses disciplines et de différents secteurs afin de coordonner de manière méthodique la riposte aux événements de santé publique, au moyen d'un système de gestion des incidents. Les centres d'opérations d'urgence en santé publique assurent la communication, la collaboration et la disponibilité d'une information de qualité en temps réel, en vue d'une prise de décisions fondée sur des données probantes et pour des opérations efficaces.



### QUEL EST LE RÔLE D'UN CENTRE D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE AU NIVEAU NATIONAL ?

- Servir de point de coordination unique en réunissant des acteurs de diverses disciplines et de différents secteurs pertinents en un seul endroit pour prendre des décisions stratégiques et exercer les fonctions du Système de gestion des incidents;
- Créer un espace de travail qui permet à tous les intervenants d'agir à partir d'un seul endroit;
- Assurer une communication et un flux d'informations efficaces au sein du Système de gestion des incidents ;
- Assurer une communication en temps réel entre le centre d'opérations d'urgence en santé publique national et l'équipe d'intervention rapide sur le terrain, ainsi qu'entre les parties prenantes régionales et mondiales;
- Coordonner l'information, y compris le suivi des tendances des maladies prioritaires couvertes par le Système intégré de surveillance des maladies et de riposte, ainsi que l'information opérationnelle, entre autres;
- Mobiliser et gérer l'ensemble des ressources ;
- Améliorer la communication et la collaboration entre les intervenants afin de conjuguer les efforts et d'éviter les doubles emplois ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans, dispenser une formation et conduire des exercices pour un fonctionnement efficace et efficient du centre d'opérations d'urgence en santé publique.

# POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UN SYSTÈME DE GESTION DES INCIDENTS DANS UN CENTRE D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE ?

LE SYSTÈME DE GESTION DES INCIDENTS EST UTILISÉ DANS LES CENTRES D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE EN TANT QUE STRUCTURE UNIFIÉE DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE COORDINATION POUR LA GESTION DES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE. LE SYSTÈME DE GESTION DES INCIDENTS FACILITE LES ASPECTS SUIVANTS :

- 1 LA GESTION. Définir les objectifs, les stratégies et les priorités de l'incident, en passant par la communication publique, la liaison avec les organismes et la sécurité des intervenants.
- LES OPÉRATIONS. Guider l'utilisation des ressources afin de s'attaquer directement à l'événement de santé publique. Au plus haut niveau, le système de gestion des incidents assure la coordination et l'orientation technique ; sur le terrain, il assure une riposte directe à l'événement
- 3 LA PLANIFICATION. Soutenir le processus de planification de l'événement par le suivi des ressources, la collecte et l'analyse de l'information, et la tenue à jour de la documentation.
- 4 LA LOGISTIQUE. Acquérir, suivre, entreposer, mettre en scène, entretenir et mettre à disposition les ressources matérielles nécessaires à l'intervention.
- (5) L'ADMINISTRATION ET LA GESTION FINANCIÈRE. Organiser toutes les tâches financières et administratives, y compris la comptabilité, les achats, la gestion des ressources humaines, etc.



## QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI ASSURENT LA FONCTIONNALITÉ D'UN CENTRE D'OPÉRATIONS D'URGENCE EN SANTÉ PUBLIQUE ?

- Soutien juridique de l'autorité nationale
- Leadership assuré par l'équipe nationale dédiée au centre :
- Objectifs et finalité clairement définis
- Emplacement permanent ou, à défaut, emplacement temporaire désigné ;
- Structure d'intervention (système de gestion des incidents) en place, avec des fonctions, des rôles et des responsabilités clairement définis;
- Plans opérationnels, lignes directrices et normes opératoires normalisées, y compris le concept des opérations ;

- Système d'information et normes fiables
- Infrastructure des technologies de l'information et de la communication :
- Capacités de formation et d'exercice ;
- Personnel formé (l'efficacité d'un centre d'opérations d'urgence dépend des compétences de son personnel);
- Système de suivi et d'évaluation ;
- Budget suffisant.

### QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE GESTION DES INCIDENTS ?

Un système de gestion des incidents est une structure de gestion des urgences et un ensemble de protocoles qui définissent une approche permettant aux organismes gouvernementaux, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs de travailler de manière coordonnée, principalement pour riposter et atténuer les effets de tous les types de situations d'urgence. Le système de gestion des incidents peut aussi être utilisé pour soutenir d'autres aspects de la gestion des urgences, notamment la préparation et le rétablissement.

### SYSTEME DE GESTION DES INCIDENTS (STRUCTURE DU MODELE)

